



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10065

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

**INTERVENTION DE MME LEYSA SOW,
PREMIER SECRETAIRE A LA MISSION PERMANENTE DU
SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES
AU DEBAT GENERAL DE LA TROISIEME COMMISSION DE
LA 63^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LE
POINT 56 DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE :
« PROMOTION DE LA FEMME »**

NEW YORK, LE 13 OCTOBRE 2008

Vérifier au Prononcé

Monsieur le Président,

L'interdépendance entre promotion de la Femme et croissance économique est devenue de nos jours une évidence qui fait affirmer à certains que l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes est une condition nécessaire pour un Développement durable.

C'est donc dire qu'atteindre l'OMD No.3, relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, est d'une grande importance, si l'on veut, à l'horizon 2015, éradiquer la pauvreté extrême qui frappe des centaines de millions de personnes à travers le monde.

Cela est possible, si les pays développés apportent le soutien nécessaire aux pays en développement et si ces derniers mènent au niveau national des efforts hardis pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre les genres.

Monsieur le Président,

Le Sénégal, pour ce qui le concerne, s'est résolument engagé à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et notamment la promotion de la femme.

Ainsi on note, depuis le Sommet du Millénaire, de nouvelles politiques et mesures favorables à la promotion de la femme, dans les domaines législatifs et de la santé.

Au plan législatif, la nouvelle constitution garantit l'équité et l'égalité de genre et une loi a été votée en Novembre 2007 sur l'égalité entre les hommes et les femmes aux fonctions électives et mandats électoraux; suivie en Janvier 2008, d'une autre loi sur l'égalité de traitement fiscal, qui entrainera une révision du Code Général des impôts et du Code de la famille, pour en extraire certaines dispositions discriminatoires à l'égard des femmes.

Il s'y ajoute l'élaboration d'une Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG), pour la période 2005-2015, qui vise à l'édification d'un Sénégal sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de contribuer au développement du pays et d'en jouir, au même titre.

Il y a lieu également de souligner la célébration annuelle de la Quinzaine de la femme et le Grand Prix du Chef de l'Etat pour la promotion de la femme décerné chaque année, deux événements majeurs qui ont retenu comme thème d'animation et de sensibilisation pour l'édition 2007 « la longue Marche vers la Parité Homme Femme : enjeux et perspectives ».

Dans le domaine de la santé, le Parlement va examiner très prochainement un projet de loi relatif au VIH/SIDA et portant sur l'interdiction de la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA, la protection des femmes et des filles contre les viols et toutes autres formes de violence ainsi que sur la criminalisation de la transmission volontaire du VIH/SIDA.

Par ailleurs une feuille de route contre la mortalité maternelle chiffrée à 65 milliards de F CFA vient d'être adoptée par le gouvernement, avec pour objectif d'accélérer l'atteinte des OMD.

Monsieur le Président,

Les initiatives que je viens ainsi de décrire ont eu pour effet une plus grande reconnaissance par la société sénégalaise des enjeux d'une bonne implication des femmes dans les différentes actions de développement.

Mais malgré tous ces efforts et ces progrès significatifs, le chemin à parcourir est encore long et une mobilisation encore plus forte de la Communauté internationale s'impose.

Dans le cadre de cette nécessaire mobilisation, le Sénégal va encore présenter cette année, sur le présent point de notre ordre du jour, un projet de résolution sur les fistules obstétricales, texte qui vise à éliminer, prévenir et soigner cette souffrance silencieuse qui affecte près de 3 millions de femmes dont la presque totalité se trouvent dans les pays en développement.

Ma délégation espère que ce texte qui a été adopté l'année dernière sans vote avec 138 co-auteurs, bénéficiera, pour cette fois, du soutien de la totalité des Etats Membres.

Je vous remercie

